

BULLETIN 2020-07



Objet : Clarification et modernisation des définitions.
Clarification des licences de compétition

Date : Le 14 décembre 2020

Entrée en vigueur : Immédiatement

ÉVÉNEMENT DE NON-VITESSE

Un événement dans lequel la vitesse n'est pas le facteur déterminant, bien ~~qu'on tienne compte du~~ **que le** chronométrage des véhicules **puisse être pris en compte** comme dans un ~~test d'habileté de pilotage, un rallye de navigation, un gymkhana, un slalom, etc.~~ **D'autres événements de non-vitesse pourraient inclure des cours pratiques, des démonstrations automobiles, etc.**

RALLYE SPRINT

Un genre de rallye de performance court, disputé à vitesse plus basse et servant de formation au pilote.

~~Le rallye sprint est une compétition où~~ Les participants courent, un à la fois, contre la montre, ~~sur des chemins non pavés. Le rallye cross, qui se déroule sur un seul tracé en un seul endroit, est un type de rallye sprint.~~

RALLYE CROSS

Le rallye cross est une compétition qui met l'accent sur la formation du pilote et où les participants courent, un à la fois, contre la montre, sur une surface non pavée sur un tracé temporaire, en un seul endroit.

11.4.1 Exigences, types et classes de licences de compétition de rallye :

Les résidents canadiens doivent détenir une licence émise par CARS pour participer à des rallyes sanctionnés par CARS (voir 5.6.(f)).

Tous les détenteurs de licence doivent être membres d'un club affilié à CARS et être âgé d'au moins 16 ans. Pour recevoir une licence autre que de base ~~ou média~~, le candidat devra avoir un certificat de premiers soins valide, tel que stipulé au 11.1.9, et fournir un formulaire médical CARS dûment rempli.

11.4.1.1 Pilote de rallye

(a) Licence de rallye de base

Valide pour divers événements spécifiques sanctionnés par CARS de statut moindre que régional. ~~Ces~~**te** licences, **qui peut être requise pour participer**, ~~peuvent~~ être émises par une région CARS et ~~seront~~ **est** valides pour le type de rallye spécifié (c.-à-d. rallye sprint, rallye cross, de navigation, **jours de pratiques**, etc.). Les coûts et conditions d'utilisation (~~autres que ceux susmentionnés~~) seront la responsabilité de la région.

(b) Licence régionale **de rallye de performance**

Valide pour tout événement sanctionné par CARS de statut moindre que national au Canada. **Cette licence est émise par CARS**. Pour obtenir une licence régionale **de rallye de performance**, le candidat doit avoir participé à deux (2) événements parmi les types de rallye suivants :

- Rallye sprint
- Rallye cross
- École de rallye **approuvée**
- Rallye de navigation
- **Jours de pratique**

Une licence régionale peut aussi être émise à la discrétion du directeur régional.

(c) Licence nationale **de rallye de performance**

Valide pour tous les rallyes sanctionnés par CARS se déroulant au Canada sauf pour ceux de statut international. **Cette licence est émise par CARS**. Pour passer de la licence régionale à la licence nationale, le candidat doit s'être inscrit et avoir participé de façon satisfaisante à au moins deux rallyes de performance régionaux.

La participation à une école de rallye sanctionnée par CARS peut compter pour un de ces rallyes. Une licence nationale peut aussi être émise à la discrétion du directeur régional **avec l'assentiment du directeur du championnat, selon son expérience** (~~particulièrement dans le cas d'une licence pour eopilote~~).

(d) Licence internationale

Licence internationale **de rallye** et Licence internationale **de rallye** historique : Ces licences sont émises par ~~ASN Canada FIA~~ **l'Autorité sportive nationale**. Accompagnée d'une lettre d'autorisation, ces licences sont valides pour les rallyes de statut international.